

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le Maire Bernard Cayen et tenue le mardi 1^{er} août 2017, à 19h, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Bernard Cayen, maire
 Monsieur Hugo Morin, conseiller siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Diane Marenger, conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Madame Madeleine Aumond, conseillère siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et
 secrétaire-trésorier en tant que secrétaire d'assemblée.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe
 Monsieur Mikael Zayani, inspecteur municipal
 Monsieur Hamed Chebbi, contremaitre travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sous la présidence de Monsieur Bernard Cayen, la séance est ouverte à 19h00.

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9580

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9581

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9582

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 1^{er} août 2017 totalise 266 364.82\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer : 156 075.81\$

Comptes payés : 66 236.46\$

Salaires : 44 052.55\$

Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires

- employés : 2 397.23\$ - élus : 53.91\$

Chèques annulés : 8036, 8037, 8038, 8039

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9583

MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON – DEMANDE D'APPUI POUR UNE RÉVISION DE LA POLITIQUE D'ASSURANCE EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui de la Municipalité de Montcerf-Lytton pour une révision de la politique d'assurance emploi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage désire appuyer la Municipalité de Montcerf-Lytton dans ses démarches puisqu'elle a les mêmes préoccupations concernant la politique d'assurance emploi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau n'est plus considérée comme une région éloignée par la politique d'assurance emploi et que nos travailleurs saisonniers ont perdu cinq semaines de prestations à cause de cette décision;

CONSIDÉRANT QUE dans notre région il y a beaucoup de travailleurs saisonniers dans le tourisme, la foresterie et la restauration entre autres;

CONSIDÉRANT QUE les travailleurs saisonniers ne peuvent recevoir de prestations d'assurance emploi jusqu'à leur retour au travail et que par conséquent ils ne font plus partie des statistiques du programme;

CONSIDÉRANT QU' une hausse du nombre de semaines de prestation d'assurance emploi serait bénéfique à bon nombre de travailleurs saisonniers qui pourraient retrouver leur emploi la saison suivante et à leurs employeurs qui pourraient de cette façon conserver les employés qu'ils ont formés au fil des ans;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyée par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'APPUYER la Municipalité de Montcerf-Lytton dans ses démarches pour une révision de la politique d'assurance emploi du gouvernement fédéral afin que nos travailleurs saisonniers de la région reçoivent une prestation d'assurance emploi leur permettant de conserver leurs emplois saisonniers;

D'ENVOYER cette résolution à la Municipalité de Montcerf-Lytton, au premier ministre Justin Trudeau et au député fédéral Monsieur William Amos.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9584

RENOUÈLEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BUREAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien ménager des bureaux municipaux est échu et qu'il est nécessaire de renouveler le contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'entrepreneur actuel pour une prolongation du contrat pour une période de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de base est de 6 650\$ par année plus l'entretien additionnel de la salle lors d'événements selon le taux horaire de 19.20\$. Ces tarifs sont plus taxes.

CONSIDÉRANT QU' il est possible de négocier le contrat de gré à gré considérant que ces tarifs n'atteignent pas la limite de 25 000\$;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :

DE RENOUVELLER le contrat de base d'entretien ménager des bureaux municipaux pour une période de 2 ans selon les conditions énumérées plus haut.

D'AUTORISER M. Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9585

DEMANDE DE SUBSTITUTION DE TRAVAUX - SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal à la députée de Gatineau, Mme Stéphanie Vallée d'un montant de 66 000\$ pour des travaux sur le chemin Gérald et la rue Claude;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu confirmation que la subvention à recevoir de ce programme est de 32 417\$;

- CONSIDÉRANT QUE** ce montant est insuffisant pour faire les travaux prévus à la demande de subvention, la Municipalité demande une substitution des travaux destinés sur le chemin Gérald et la rue Claude pour des travaux admissibles sur le chemin Ducharme;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- DE DEMANDER** une substitution des travaux mentionnés à la demande originale sur le chemin Gérald et la rue Claude par des travaux admissibles au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) sur le chemin Ducharme, à la députée de Gatineau, Mme Stéphanie Vallée afin de respecter le montant confirmé de la subvention.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9586

PROJET PILOTE EN TRANSPORT COLLECTIF (GUTAC)

- CONSIDÉRANT QUE** le Guichet unique des transports adapté et collectif Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC) consulte les municipalités pour un projet pilote en transport collectif;
- CONSIDÉRANT QUE** ce projet consiste à utiliser les places disponibles dans les autobus scolaires pour du transport collectif;
- CONSIDÉRANT QUE** ce sont des adultes qui utiliseraient les places disponibles et qu'il y a beaucoup de mesures de sécurité à effectuer avant de pouvoir aller de l'avant avec un tel projet;
- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'avoir un point de service dans chaque municipalité pour que les personnes intéressées puissent se procurer les formulaires et les billets facilement;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation :
- D'APPUYER** le projet pilote en transport collectif du GUTAC et d'offrir un point de service au bureau municipal pour que les utilisateurs puissent se procurer les formulaires et les billets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9587

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉVALUATION D'INSTALLATIONS SANITAIRES ET LA PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS

- CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres sur invitation a été lancé pour la réalisation de plans et devis pour des installations sanitaires par un technologue professionnel ou un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 3 soumissions concernant cet appel d'offres, soit :

➤ Envirotechnik	6 500.00\$
➤ Géo-Vert	7 000.00\$
➤ Concept H.D.	4 250.00\$

CONSIDÉRANT QUE les 3 soumissionnaires ont déposé dans les délais requis des soumissions et que chacune d'elle est conforme;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation de plans et devis pour la construction d'installations sanitaires conformes à la réglementation à Concept H.D. au montant de 4 250.00\$ plus les taxes applicables.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9588

CLOCHE DE RÉCUPÉRATION DES TEXTILES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait déjà manifesté son intérêt à recevoir une cloche de récupération des textiles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement des cloches de récupération de textiles sur le territoire de la MRCVG est maintenant disponible;

CONSIDÉRANT QUE la récupération des textiles diminuera le tonnage des matières résiduelles destinées à l'enfouissement puisque toutes les matières textiles récupérées seront acheminées au Centre d'apprentissage, récupération, recyclage de l'Outaouais (CARRO) associé au Centre Jean-Bosco de Maniwaki;

CONSIDÉRANT les engagements de part et d'autre, soient la Municipalité, la MRCVG et le CARRO, la Municipalité s'engage à faire l'essai de ce projet pour une période d'une année;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

DE S'ENGAGER à faire l'installation d'une cloche de récupération des textiles sur le territoire de la municipalité pour une période d'essai d'un an à titre de projet pilote.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9589

CONTESTATION DE LA SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE DE 10 000\$

CONSIDÉRANT QUE l'audience de la cause de la municipalité de Délage contre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a été reportée au 28 septembre 2017;

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé une révision du dossier et que celle-ci a été réalisée par un employé retraité de ce ministère;
- CONSIDÉRANT QUE** le MDDELCC a refusé la demande de médiation que la municipalité a adressée au Tribunal administratif du Québec;
- CONSIDÉRANT** le nombre de fausses allégations soutenant la décision du Ministère d'imposer une sanction;
- CONSIDÉRANT** le nombre de témoins à faire comparaître pour rectifier les faits;
- CONSIDÉRANT QU'** une entente est intervenue le 23 juin 2015 au cours d'une conférence téléphonique à laquelle participait madame Véronique St-Hilaire du MDDELCC, madame Caroline Verreault du MAMOT et Bernard Cayen, maire de Délégé;
- CONSIDÉRANT QUE** cette entente qui permettait que la municipalité finalise les travaux sans procéder au pompage et au transport de toutes les eaux usées de la municipalité n'a pas été respectée une fois les travaux terminés;
- CONSIDÉRANT QUE** le MDDELCC a proposé une alternative au pompage, soit une conduite temporaire;
- CONSIDÉRANT QUE** le Ministère a laissé tomber cette possibilité lorsque la municipalité l'a informé pouvoir installer cette conduite, et ce, de façon permanente;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût attendu pour poursuivre le dossier devant le Tribunal est plus élevé que le montant de la sanction imposée;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégé :
- D'ABANDONNER** le recours en justice et de payer la somme réclamée ainsi que les intérêts courus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Point d'information sur la formation d'un comité local pour l'aide à l'élaboration de la Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA).

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9590

ÉCOCENTRE – REMBOURSEMENT DE FACTURE POUR UN TRANSPORT EN SEPTEMBRE (POUR DES MATÉRIAUX NON RÉCUPÉRÉS À CHAQUE COLLECTE D'ORDURE MÉNAGÈRE)

- CONSIDÉRANT QU'** il est possible de mettre des objets volumineux à chacune des collectes de déchets domestiques, mais qu'il reste tout de même certaines matières qu'il est impossible d'en disposer de cette façon;

- CONSIDÉRANT QU'** il y a une demande pour la disposition de certaines matières résiduelles, telles que les matériaux de construction, le béton et le bardeau d'asphalte;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire encore cette année offrir à ses contribuables le remboursement de transport à l'écocentre des objets volumineux encombrants, qu'il est impossible d'en disposer autrement, plutôt que de retrouver ces objets sur des terrains vagues dans la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :
- DE REMBOURSER** aux contribuables de la municipalité de Déléage leur coupon de livraison daté du samedi 9 septembre 2017, aux conditions suivantes :
- un coupon de livraison par adresse
 - un maximum d'une tonne de matière
 - des matières qui ne sont pas récupérées à chacune des collectes d'ordures ménagères

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9591

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (« CPTAQ ») par Hydro-Québec pour obtenir de cette Commission l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots 4 557 832 et 4 557 596, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Gatineau, dans la municipalité de Déléage, totalisant une superficie de 0.146 2ha (1462m²);
- CONSIDÉRANT QUE** la demande rencontre les critères de l'article 62 de la LPTAA;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande rencontre les critères de l'article 58.2 de la LPTAA, à savoir qu'aucun autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture n'est disponible et qu'il n'y par conséquent pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;
- CONSIDÉRANT QU'** Hydro-Québec bénéficie d'une immunité à la réglementation municipale et, de ce fait, que la réglementation lui est inopposable (article 48.2 de la *Loi sur Hydro-Québec*);
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 58 de la LPTAA prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

DE RECOMMANDER à la CPTAQ d'accepter cette demande d'autorisation pour utiliser à des fins autres que l'agriculture des superficies sur les lots suivants : 4 557 832 et 4 557 596 du cadastre officiel du Québec, circonscription de Gatineau, dans la municipalité de Délage.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier assure le suivi de la période de questions de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2017-08-CMD9592
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy de lever la présente séance ordinaire à 19h25.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2017-08-CDM9582, 9584, 9587, 9589, 9590.

Je, Bernard Cayen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Cayen
Maire

Henri-Claude Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier